



La Conférence des Financeurs

Depuis 2016, le Département de la Meuse s'est engagé à mettre en œuvre les axes de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, dans le cadre de la Loi de l'Adaptation de la Société au Vieillessement (dite ASV).

Publié le 20 novembre 2024

Pour une démarche concertée sur le territoire

Les objectifs principaux du programme coordonné pour prévenir la dépendance des personnes âgées visent à :

- > **Développer une gouvernance partagée**, centrée sur l'usager et renforcer le maillage territorial des acteurs en faveur de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.
- > **Développer des projets sur le territoire** en direction des personnes âgées et de leurs aidants, afin de favoriser le maintien à domicile et de lutter contre la perte d'autonomie.

Le Département de la Meuse s'est engagé depuis fin 2016 à mettre en œuvre les 6 axes de la **Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie**

Axes stratégiques de la CFPPA



***SAAD** : Services d'Aide et d'Accompagnement à domicile

***SPASAD** : Services Polyvalents d'Aide et de Soins à domicile

Pour des actions de prévention ciblées

Les actions de prévention collective s'orientent essentiellement vers les thématiques suivantes :

- > Activité physique (sophrologie, atelier équilibre, parcours de marche...)
- > Habitat et cadre de vie (atelier collectif)
- > Initiation à l'informatique
- > Bien vivre à la retraite
- > Atelier mémoire, sommeil, nutrition
- > Sécurité routière...

Pour des porteurs de projets innovants

Vous êtes une association, une collectivité, un établissement ?

Vous souhaitez faire une demande de subvention pour des actions collectives de prévention innovantes sur votre secteur ?

Adressez votre

demande de subvention

(dossier CERFA à remplir, dater, signer et compléter avec les pièces à joindre) à :

- > DIRECTION DE L'AUTONOMIE
CFPPA Meuse - Service Prévention de la Dépendance
3, rue François de Guise - BP 40504
55012 BAR-LE-DUC CEDEX
- > ou par mail à l'adresse :
CFPPA@meuse.fr

Liste des pièces à joindre au [formulaire de demande de subvention](#)

:

- > Budget prévisionnel
- > RIB
- > Liste des membres au Conseil Administration
- > Copie des derniers statuts déposés ou approuvés, datés et signés
- > Rapport d'activités
- > Attestation EHPAD
- > Devis

La Conférence des Financiers a prévu de se réunir 3 fois en 2025

:

- > Mardi 4 février 2025
Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 10 janvier 2025**
- > Mardi 3 juin 2025
Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 9 mai 2025**
- > Mardi 16 septembre 2025
Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 22 août 2025**

Pour tout complément d'information ou aide à la constitution du dossier, merci de contacter : Déborah GIAMBARRESI au 03 29 45 78 30 (

deborah.giambarresi@meuse.fr

) ou Jennifer STRASSEL au 03 29 45 67 44 (

jennifer.strassel@meuse.fr

) ou d'adresser un message à l'adresse

CFPPA@meuse.fr

CONTACT



SERVICE PRÉVENTION DÉPENDANCE

 [0329457640](tel:0329457640)

 [ITINÉRAIRE](#)

 3 Rue François de Guise
BP 40504
55012 BAR LE DUC



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55